

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 7 décembre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Nicolas ISNARD - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Michel ROUX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-011-14928/23/BM

■ Approbation d'une convention de partenariat avec le Pole Eurobiomed en vue du salon BIOFIT 2023

80677

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de son agenda du développement économique adopté à l'unanimité en juin 2022, la Métropole en lien avec ses partenaires, travaille à renforcer sa place dans la compétition internationale. Elle vise notamment à s'affirmer comme le hub Europe-Méditerranée-Afrique, à rayonner et influencer en Europe, à conforter la visibilité et l'identité du territoire, à travers notamment ses filières d'excellence dont la santé fait partie.

La présence sur le territoire d'un événement international du secteur de la santé comme Biofit participe à l'attractivité de la filière. Il permet également de valoriser la création du biocluster Marseille Immunology (Bioclusters France 2030) et contribue à développer l'écosystème (Fonds d'investissement, entreprises innovantes, attraction d'entreprises exogènes, investisseurs).

La Métropole participera pour la 3^e fois au salon BIOFIT organisé par l'association Eurasanté qui se tiendra les 12 et 13 décembre 2023 à Marseille. BioFIT est l'événement de référence en Europe en matière de transfert de technologies, de collaborations académie-industrie et d'innovations "early-stage" dans le domaine des Sciences du Vivant. BioFIT accélère les courants d'affaires, favorise les contrats de collaboration et les partenariats public/privé, soutient le sourcing d'innovation à stade précoce, intensifie les flux de licences et donne accès au capital investissement dans le domaine des Sciences du Vivant, à l'échelle internationale.

BioFIT propose des rendez-vous d'affaires, des conférences spécialisées, un espace d'exposition, des présentations de startups. BioFIT accueille également des événements hébergés (workshops, réunions, congrès, conférences...) à vocation nationale ou européenne, qui valorisent l'expertise du territoire auprès d'un public international.

BioFIT profite ainsi au rayonnement du territoire, en mettant en avant l'excellence des acteurs régionaux et en accentuant sa notoriété internationale. La tenue de cet événement à Marseille est l'occasion pour BioFIT et les acteurs de la Biotech de s'ouvrir vers les marchés de la Méditerranée et de l'Afrique et de bénéficier de l'expertise du territoire au service de son développement, de son attractivité et de son rayonnement :

- Promotion de l'excellence scientifique et économique de la filière Santé en Région auprès d'une cible internationale et accès à des grands comptes européens et internationaux (pharma, VCs...);
- Mise en lumière des startups locales emblématiques à l'échelle internationale ;
- Promotion des capacités de R&D auprès de partenaires académiques et industriels internationaux;
- Acculturation des chercheurs, doctorants et post-doctorants du territoire d'accueil aux sujets de transfert de technologies et collaborations académie-industrie.

Enfin, BioFIT crée une dynamique de flux commerciaux récurrents pour les acteurs locaux (hôtellerie, restauration, commerces, transport...).

Ainsi, pour le territoire d'accueil, BioFIT représente une opportunité unique pour renforcer son attractivité économique et scientifique, pour encourager l'implantation d'entreprises nationales ou internationales de la filière Santé et pour dynamiser la rencontre des acteurs de la filière.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, qui participe à l'animation de la filière santé en soutenant les acteurs de l'écosystème, souhaite s'associer à Eurobiomed pour être présente au sein d'un espace innovation partenarial de 100m2 afin de valoriser ses atouts, présenter l'écosystème de la filière santé et rencontrer les partenaires stratégiques potentiels.

Conçu comme un espace dynamique de démonstration, d'innovation et de rencontres, cet espace doit permettre de promouvoir l'excellence régionale de la filière santé, de présenter les atouts du territoire, l'écosystème de la filière et de rencontrer les partenaires stratégiques potentiels lors de rendez-vous B2B.

Eurobiomed est le Pôle de compétitivité du Sud de la France, dédié à la Healthtech. Créé en 2009 par l'ensemble des acteurs de la filière santé des régions Sud Provence Alpes Côte d'Azur et Occitanie, Eurobiomed regroupe un écosystème de plus de 400 acteurs industriels, grands groupes, PME et startups, des laboratoires de recherche et universités qui travaillent ensemble afin de développer et commercialiser des produits et services innovants pour générer croissance et emplois sur des marchés porteurs.

Il est ainsi proposé d'approuver une convention de partenariat avec le Pôle de compétitivité du Sud de la France Eurobiomed relative à la promotion du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence au salon Biofit 2023 pour un montant de 5 040,00 euros TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Economique ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de la Métropole Aix-Marseille-Provence à participer à l'événement Biofit 2023 qui représente une opportunité unique pour renforcer son attractivité économique et scientifique dans la filière santé.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée, entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le pôle de compétitivité EUROBIOMED portant sur le salon Biofit 2023, pour un montant de 5 040,00 euros TTC.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document afférent.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024, en section de fonctionnement : chapitre 011, nature 6233, fonction 64.

Ces crédits relèvent de la politique Développement Economique Innovation, Attractivité territoriale et de la sous politique Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales et du programme Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales et seront exécutés par le service gestionnaire 4SPRT.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Attractivité du territoire,
Tourisme

Danielle MILON